

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 34
N° identifiant 2023-0002

Titre Attribution de subventions dans les domaines des solidarités, de la cohésion locale et de l'éducation

Rapporteur(s) Mme Hélène PAUMIER
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Tableau Subvention DELIB 2023-0002
Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Poitiers et le Centre régional information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Années 2023-2026

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	34	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	15	<p>Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Kentin PLINGUET - Mme Julie REYNARD Adjoints Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	----	--

Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>M. Aloïs GABORIT</p> <p>Mme Solange LAOUDJAMAÏ</p> <p>Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires</p> <p>M. Charles REVERCHON-BILLOT</p> <p>M. Anthony BROTTIER</p> <p>Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	--	--

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Ne prennent pas part au vote, les membres du Conseil d'administration d'Audacia, désignés par la ville de Poitiers et le Centre communal d'action sociale (CCAS), Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN et Ékidom, Mme Alexandra DUVAL.</p> <p>Ne prennent pas part au vote, les membres du Conseil d'administration de la Mission locale d'insertion du Poitou (Mlip) désignés par la ville de Poitiers, Mme Julie REYNARD et M. Kentin PLINGUET et Grand Poitiers, Mmes Samira BARRO-KONATÉ et Alexandra DUVAL.</p> <p>Ne prennent pas part au vote à titre personnel, Mmes Isabelle CHÉDANEAU (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et Julie FONTAINE (Ligue de l'enseignement de la Vienne).</p> <p>M. Laurent LUCAUD vote contre la subvention versée à Poitiers Jeunes</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation
------------------	---

La ville de Poitiers s'engage pour la justice sociale : donner accès à chacun et chacune à un service public de qualité, porter attention à tous les âges de la vie, préserver et renforcer les liens sociaux qui sont le socle de la cohésion de la Ville.

Face à l'accroissement des inégalités et aux impacts de long terme attendus des différentes crises que nous traversons, la ville de Poitiers s'engage, pour prendre soin de chaque habitant, chaque habitante, à tout âge, pour accompagner les plus fragiles, et permettre au service public de répondre aux besoins sociaux évolutifs ou émergents. Dans ce contexte de crise sociale, les liens sociaux sont, eux aussi, fragilisés et doivent à tout prix être préservés.

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs associatifs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. À ce titre, elle les soutient activement à hauteur de 6 642 756 euros pour 118 demandes.

Les projets portés par les acteurs associatifs sont indispensables pour un véritable accès aux droits, pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre toutes et tous, mais aussi pour l'accès à un logement digne, à la santé, pour le droit de vieillir en gardant toute sa place dans notre Ville, depuis peu Ville amie des aînées et aînés.

La Ville s'engage fortement pour la solidarité entre toutes et tous à travers le Centre communal d'action sociale (CCAS), qui est le cœur du service public de la solidarité, mais aussi en étant aux côtés de l'ensemble des associations du territoire qui veillent à l'accompagnement des plus fragiles.

De la naissance à l'âge adulte, l'éducation est une priorité pour la ville de Poitiers. Dans le cadre de son Projet Educatif Global, les crèches, les écoles, les accueils périscolaires et de loisirs, les associations comme les maisons de quartier, sont autant d'acteurs mobilisés autour de l'objectif de permettre à chaque poitevine et chaque poitevin de recevoir une éducation de qualité et émancipatrice.

Du 31 mai au 4 juin 2023, Poitiers sera ville d'accueil des premières Rencontres internationales de la classe dehors, organisées par la Fabrique des communs pédagogiques. Cette manifestation se donne pour objectif de réunir de nombreux acteurs français et internationaux de la classe dehors afin de dresser un état des lieux et d'encourager le développement de ces pratiques éducatives. L'accueil et le soutien à cette manifestation vient renforcer la légitimité de Poitiers comme « Capitale de l'éducation ». Il vous est proposé de soutenir cette association par une subvention de 40 000 € pour accompagner la mise en place de ce nouvel événement majeur dans l'écosystème éducatif francophone en 2023.

Considérant que le temps des loisirs et des vacances est également essentiel à l'épanouissement et l'éducation de chacune et chacun, la ville de Poitiers s'engage pour le droit aux loisirs et aux vacances. Elle renforcera le nombre de départs en vacances, en particulier des plus jeunes, grâce à la mobilisation de nombreux partenaires.

Par ailleurs, dans une ambition de soutien à l'ensemble des espaces éducatifs, la ville de Poitiers choisit de sanctuariser et de renforcer son soutien aux Maisons de quartier et aux différents acteurs de l'éducation populaire sur le territoire et dans les quartiers.

Poitiers, ville jeune et étudiante, connaît un grand nombre d'associations étudiantes et de jeunesse. La Ville soutient leurs initiatives comme vecteurs d'épanouissement, mais aussi d'engagement et de rayonnement du territoire.

Dans un contexte qui fait peser de lourdes contraintes sur ses marges de manœuvre, la ville de Poitiers conforte son engagement aux côtés des acteurs de la solidarité, et reste aux côtés d'une grande diversité

d'associations avec des soutiens nouveaux comme A Corps Commun, Buddy System Refugies, Volar. En 2023, la ville augmente son soutien à la Croix Rouge pour l'aider dans son action du quotidien auprès des plus fragiles. Dans le domaine de l'accès aux droits, par exemple, la Ville apporte un nouveau soutien au projet du Toit du Monde pour favoriser la communication des enfants allophones nouvellement arrivés en France, une démarche éducative indispensable.

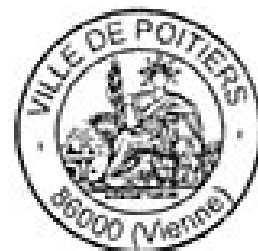
Les différents éléments relatifs à ces aides prenant la forme de subventions, sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques) ou lorsqu'une association souhaite l'établissement d'une convention.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	36		La Maire,
CONTRE	1	M. Laurent LUCAUD.	Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171102-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	